

# Affaire « mains propres » :

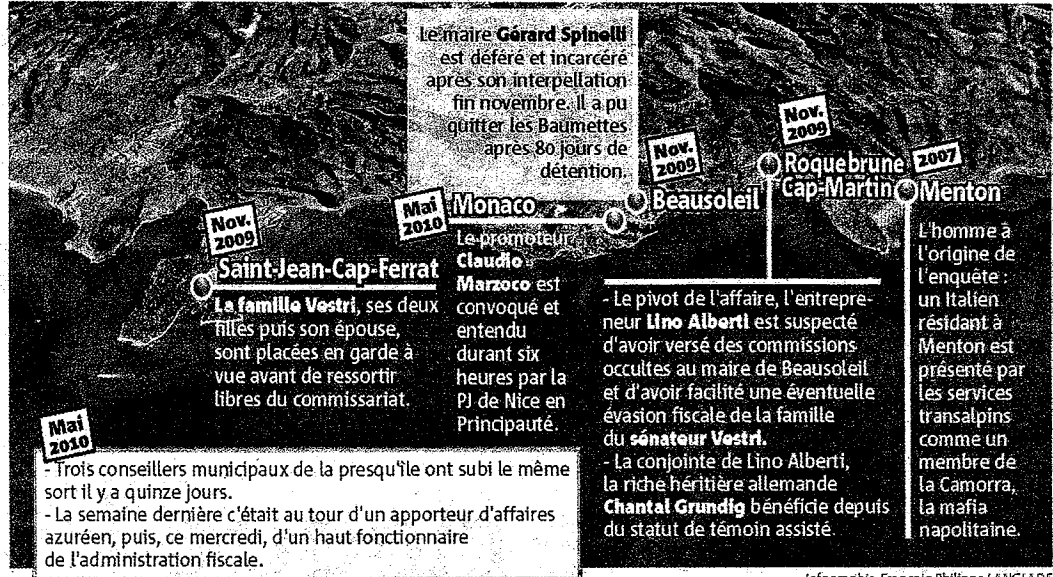
**ENQUÊTE** Loin d'être achevées, les investigations qui ont déjà conduit à la mise en examen du maire de Beausoleil, Gérard Spinelli, et du sénateur René Vestri, semblent repartir de plus belle

Nouvelles auditions hier dans le cadre de l'affaire « mains propres » qui, depuis novembre 2009, n'en finit plus de secouer l'Est du département.

Lino Alberti, cet entrepreneur italo-monégasque, pivot présumé de ce dossier politico-financier, était convoqué à Marseille par le juge Duchaine.

Le magistrat phocéen en charge de cette instruction présentée comme la plus retentissante en matière de corruption de ces dix dernières années, avait également invité la conjointe de Lino Alberti, Chantal Grundig, à venir s'asseoir dans son bureau... Pour parler immobilier.

La riche héritière du géant allemand de l'électroménager aurait en effet des parts dans une SCI aixoise à laquelle se sont intéressés de près les enquêteurs.



Infographie François-Philippe LANGLADE

## Boîte de Pandore ?

Et pour cause, au travers de cette société il serait question de l'achat d'un terrain pour une valeur de 30 000 euros dont la jouissance reviendrait en fait à Roger Mouret.

Figure du milieu italo-grenoblois, l'homme avait été interpellé au coup d'envoi de l'opération « mains propres », avant d'être finalement remis en liberté sans mise en cause.

Du coup l'ombre du grand banditisme planerait-elle à nouveau sur cette affaire ? Il semble en effet que Roger Mouret ait été convoqué pour la semaine prochaine par le juge Duchaine... « Mais

en tant que simple témoin », s'empresse de préciser son avocat, M<sup>e</sup> Franck de Vita, qui y voit « la preuve qu'il n'y a strictement rien dans ce dossier » contre son client. « Car dans le cas contraire cette convocation comme simple témoin serait une violation manifeste des droits de mon client. »

En fait, il se pourrait bien que ces auditions à répétition n'aient d'autre but que de se débarrasser procéduralement de quelques satellites de l'affaire, pour se concentrer ensuite au cœur du dossier.

Il est déjà tentaculaire avec deux volets principaux. Le premier, on le sait, concerne Monaco et la cons-

truction de la Tour Odéon, un chantier pour lequel le maire de Beausoleil est accusé d'avoir touché des pots-de-vin.

Le second s'intéresse à la presqu'île des milliardaires et à son maire, René Vestri, mis en examen pour blanchiment et trafic d'influence.

Or, les enquêteurs pourraient bien être tombés sur une boîte de Pandore.

## Multiplication des gardes à vue

Alors qu'au départ ils semblaient cibler leurs investigations sur les ressources

de la famille Vestri, leurs biens commerciaux et immobiliers, aujourd'hui ce sont un certain nombre de marchés qui retiennent l'attention de la police judiciaire et du GIR.

Qu'ils soient publics, comme celui de la future mairie de Saint-Jean, ou même privés.

Dès lors les garde à vue se sont multipliées au cours du dernier mois.

La dernière en date concerne même un haut fonctionnaire de l'administration fiscale suspecté.

Le receveur des impôts aurait rempli, pour le moins avec légèreté, son rôle d'autorité de contrôle. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il

ya eu malversation. Seules les conclusions de l'enquête pourront l'affirmer.

Or la procédure semble loin d'être bouclée. A moins que la chambre de l'instruction ne referme prématurément le dossier... Pour cause de nullité.

Une requête en ce sens a en effet été déposée par l'avocat de Lino Alberti, M<sup>e</sup> Patrick Bérard.

Dossier réalisé par Jean-François ROUBAUD jfroubaud@nicematin.fr et Eric GALLIANO egalliano@nicematin.fr Photo archives Daniel CURZI

# auditions en série

## Saint-Jean-Cap-Ferrat : plusieurs marchés au peigne fin

Au cours de ces quinze derniers jours, trois élus de la presqu'île, dont deux adjoints au maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, mais aussi un apporteur d'affaires implanté sur la commune et même, il y a à tout juste 48 heures, un fonctionnaire de l'administration fiscale ont été placés en garde à vue. Tous sont ressortis libres après avoir été auditionnés durant plusieurs heures.

Manifestement les enquêteurs en charge de l'affaire « mains propres », qui depuis novembre dernier secoue l'Est du département, veulent connaître les conditions de passations de plusieurs marchés.

A commencer par celui de la ferme de May, l'un des plus anciens bâtiments de la commune qui a pour vocation de devenir le futur Hôtel de Ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat. L'appel d'offres pour la réhabilitation de cet édifice et son extension sur 400 m<sup>2</sup> avait été lancé en 2007.

Il prévoyait une enveloppe budgétaire de 2,5 millions d'euros afin de mener à bien ce chantier d'ici 2011. Y aurait-il eu des irrégularités dans les conditions de passation de cette commande publique? C'est bien la question que se posent les enquêteurs. Et pour y répondre, ces derniers n'ont donc pas hésité à multiplier les auditions ces derniers



La ferme de May est l'un des plus anciens bâtiments de Saint-Jean. Il doit abriter la future mairie avec une extension de 400 m<sup>2</sup>.

jours. Jusqu'à celle d'un receveur des impôts, tout simplement parce que le fonctionnaire siégerait à la commission d'appel d'offres de la commune.

La ferme de May ne serait toutefois pas le seul marché dans le collimateur de la police judiciaire et du groupe d'intervention régional de Nice. Ces derniers semblent en effet s'intéresser de prêt à la rénovation d'un autre édifice historique de la presqu'île, le Grand Hôtel du Cap. Cette fois il ne s'agit plus de commande publique, mais bien privée. Tout comme l'était le chantier d'aménagement de la

villa de l'une des filles du sénateur Vestri. Ces travaux d'embellissement et surtout leur règlement pour partie en espèces étaient au cœur des premières investigations conduites par les enquêteurs. Manifestement, ils n'avaient pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin. Mais, si les gardes à vue se sont multipliées depuis novembre, seul le sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat a, pour l'heure, été mis en examen. René Vestri continue de clamer son innocence : selon lui, il serait « victime d'une machination politique ».

## Des investigations en Principauté

L'enquête « mains propres » tourne aussi autour du projet immobilier de la Tour Odéon : livrable en juillet 2014, elle sera le troisième immeuble le plus haut de France, derrière la tour Montparnasse (210 m) et la tour Total dans le quartier de la Défense (187 m). Mais en attendant qu'elle surplombe le Rocher, elle est au centre d'un incroyable imbroglio politico-juridique qui a déjà emporté dans la tourmente judiciaire Gérard Spinelli, le maire de Beausoleil.

Le projet de 500 millions d'euros est-il entaché d'une affaire de corruption? Pour l'heure rien ne semble le confirmer. Si la justice reproche au maire de Beausoleil d'avoir perçu une commission occulte de 120 000 euros de la part de Lino Alberti, chef d'entreprise du BTP, rien ne filtre sur les investigations nombreuses qui, pourtant, se poursuivent. Dès le début de l'année, le juge Duchaine en charge de

ce dossier avait lancé une commission rogatoire afin de pouvoir enquêter en Principauté de Monaco. Fin mai, les policiers français ont été autorisés à procéder à des investigations à Monaco. C'est dans ce cadre-là que Claudio Marzoco, le promoteur du projet Odéon, a été longuement entendu à titre de témoin. Rien n'a filtré de cette audition exceptionnelle. Et comme depuis le début de cette affaire, Claudio Marzoco continue d'assurer que son groupe « n'a rien à voir dans l'affaire judiciaire qui implique le maire de Beausoleil. Pour une première raison, c'est que ce projet se situe en Principauté. Le marché a été confié à Vinci, qui est rappelons-le la plus grosse entreprise de BTP du monde. Si effectivement, en tant que promoteur, j'ai souvent travaillé avec Lino Alberti en Principauté, nous n'avons sur ce chantier aucun lien, moins encore de contrat de sous-traitance. »